



MANDAT S€PA

Une question de confiance...

Des avantages ...

Une date de règlement négociée et respectée.

- 1 / Vos prestations seront facturées suivant les conditions négociées.
 - 2 / A réception de votre facture, le mandat sera exécuté dans les délais convenus.
- Vous avez donc largement le temps de la vérifier.

Nous vous remercions de nous fournir les documents suivants :

- Un Identifiant International Bancaire avec ce document complété et accepté.



www.laboutiquetelem.fr - 15/1/2021

exotel 5 rue des Indes Noires - Amiens Est - Pôle Jules Verne - 80440 Boves - Tél. : 03 22 71 63 60 - Mail : comptabilite@ndh.fr - Siret 352 679 799

MANDAT S€PA <small>Single Euro Payments Area</small>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Société exotel à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Société exotel.</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
Société :	FOURNITURE DE PRESTATION
Nom :	EXOTEL
Prénom :	5 rue des Indes Noires
Adresse :	Amiens Est - Pôle Jules Verne
CP : [] [] [] [] [] [] Ville :	80440 BOVES
Paiement : <input checked="" type="checkbox"/> récurrent ou <input type="checkbox"/> unique	Signature :
À débiter sur :	
<small>Ne rien inscrire sous ce trait</small>	
IBAN :	BIC :
Référence Unique du Mandat (RUM) :	Identifiant Créancier SEPA : FR69ZZZ443319